

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

Préavis PR22.05CD BUDGET 2023

Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

La commission de gestion, composée de Messieurs Patrick BILLAUD, Tony MANGONE, Olivier PONCET, Jacques TAVERNEY et du rapporteur Yves GUILLOUD, s'est réunie à deux reprises, soit :

- Le vendredi 1^{er} juillet 2022 à la caserne d'Yverdon-les-Bains, en présence de Messieurs Christian WEILER, Président du Comité de direction, Hervé KEMMLING, vice-président du Comité de direction ainsi que du Major instructeur Eric STAUFFER, Commandant du SDIS Régional du Nord vaudois pour se faire présenter, discuter et obtenir les éventuelles informations nécessaires à la compréhension du préavis PR22.05CD concernant le 2023,
- Le mardi 12 juillet 2022 à Champagne afin de discuter et élaborer le présent rapport.

Observations

301 300 : Soldes

La création d'un nouveau poste de sapeur-pompier permanent, adjoint du Commandant, avec une entrée en service prévue en milieu d'année 2023 vient augmenter le poste des soldes. La création de ce nouveau poste a également des répercussions sur d'autres postes, soit notamment 303 000 – AVS-AI-APG-AC, 306 000 – Indemnisation et remboursement de frais et 352 100 – Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains pour le salaire des permanents.

314 100 : Charges d'entretien des bâtiments

Le projet de pose de barrières délimitant le périmètre de la caserne G1 ainsi que la répercussion des augmentations du prix du chauffage, de l'électricité et des carburants ont été prises en compte pour l'élaboration de ce budget.

Si l'augmentation des prix des diverses énergies susmentionnées n'amènent pas de commentaires particuliers au vu de la situation ayant cours au moment de l'élaboration du budget, des explications ont été les bienvenues concernant les barrières. Afin d'éviter tous problèmes liés à du stationnement sauvage, empêchant les intervenants d'utiliser les places, pourtant marquées en jaune, voire aux véhicules d'intervention de quitter leur stationnement, le CoDir envisage, en dernier recours, de délimiter l'enceinte du site de la caserne G1. Ceci pour autant que les procédures de mise à ban ne puissent aboutir pour des raisons légales.

317 000 : Frais de réception et de manifestation

Après une année 2022 bien chargée, dont notamment la revue quinquennale, aucune manifestation d'envergure n'est prévue pour 2023, d'où un budget en forte baisse.

435 600 : Facturation de service à des tiers

Malgré des rentrées financières supérieures à CHF 568'000.—en 2021, le CoDir tient à rester prudent sur ce poste. Il est en effet impossible de prédire avec exactitude les rentrées qui pourraient être générées. Ce d'autant que la possible reprise du traitement, par la DGMR, des petits cas liés aux interventions pour le déversement d'hydrocarbures sur la chaussée, pourrait générer un manque à gagner. Environ CHF 15'000.—sur la base des chiffres de 2021.

Conclusion

La Commission de gestion remercie les représentants de l'exécutif ainsi que le Commandant du SDIS Régional du Nord-vaudois pour leur disponibilité, les échanges ainsi que les explications fournies.

Le budget 2023 est présenté de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR22.05CD qui décide :


Article 1 : Le budget 2023 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté dans le préavis PR22.05CD.

Pour la Commission de gestion :

Patrick BILLAUD
Donneloye



Tony MANGONE
Suscévaz



Olivier PONCET
Champvent



Jacques TAVERNEY
Belmont-sur-Yverdon



Yves GUILLOUD, rapporteur
Champagne

